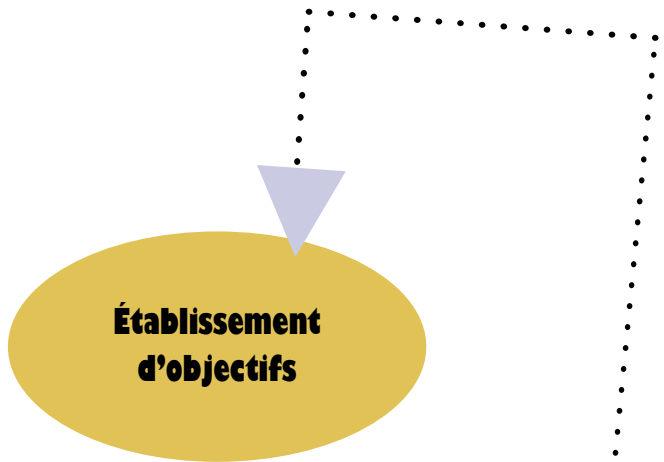
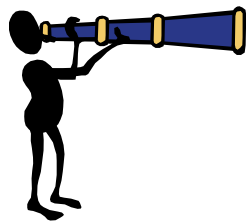




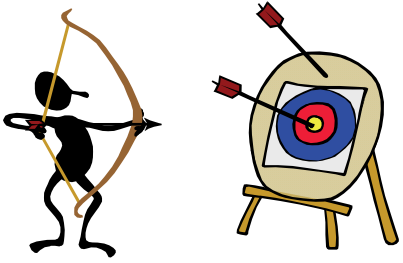
Première étape pour protéger votre avenir financier



En matière de planification de finances personnelles, la première étape consiste à établir vos objectifs, car ils vont vous guider. Il est important de déterminer vos objectifs, de décider lesquels sont les plus importants et d'essayer de les atteindre.

Veillez réfléchir sérieusement aux questions qui se trouvent dans cette brochure et écrire vos réponses dans l'espace prévu à cet effet. Vous devriez vérifier vos réponses de temps en temps, car elles vous aideront à évaluer vos progrès.

Comme pour n'importe quoi d'autre dans la vie, si on ne se donne pas d'objectifs financiers ni des plans précis pour les atteindre, on se laisse aller par les circonstances et on laisse le hasard déterminer notre avenir. Une personne sage a déclaré une fois que « la plupart des gens ne prévoient pas d'échouer; ils négligent simplement de prévoir ».



Vérifiez souvent pour voir si vous visez juste.



Programme d'éducation sur les fiducies

Curateur public du Manitoba
 155, rue Carlton
 Bureau 500
 Winnipeg (Manitoba) R3C 5R9
 Tél. : (204) 945-2700 ou
 1 800 282-8069, poste 2700
 www.gov.mb.ca/publictrustee

Quatre mesures toutes simples pour établir des objectifs financiers

Mesure 1 : Déterminez vos objectifs financiers et mettez-les par écrit. Par exemple, envisagez-vous de faire un gros achat? Envisagez-vous d'aller au collège ou à l'université, d'acheter une maison ou d'épargner de l'argent pour l'avenir de votre enfant?



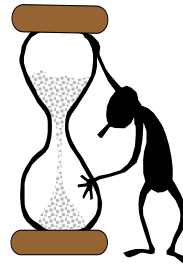
Une bonne façon de commencer consiste à décider de vos priorités en matière d'argent.

Mesure 2 : Classez vos objectifs financiers par catégorie, de la façon suivante :

Objectifs à court terme (moins d'un an) :

Objectifs à moyen terme (de un à trois ans) :

Objectifs à long terme (au moins cinq ans) :



Par exemple : mettre de côté un certain montant d'argent pour l'université peut être un objectif à court terme, acheter un véhicule un objectif à moyen terme et acheter une maison un objectif à long terme.

Mesure 3 : Informez-vous! En faisant un petit effort, vous pouvez en apprendre suffisamment pour prendre des décisions éclairées qui vous aideront à atteindre vos objectifs. Vous pouvez lire des livres ou surfer dans Internet pour vous informer sur toutes sortes de sujets financiers.

Questions utiles :

- ◆ Que faut-il que je sache pour atteindre mon objectif?
- ◆ Quelles mesures dois-je prendre pour atteindre mes objectifs?
- ◆ Quelles sont les habiletés et l'expérience que je possède déjà et qui vont pouvoir m'aider à prendre ces mesures?
- ◆ Quels sont les obstacles éventuels et comment puis-je les surmonter?
- ◆ Que dois-je faire en premier, en second, etc.?



Il est parfois intimidant de s'informer dans le domaine financier. Toutefois, de nombreuses ressources sont à votre disposition et peuvent vous aider à vous sentir à l'aise avec les décisions que vous prenez.

Mesure 4 : Évaluez vos progrès. Examinez-les tous les mois, tous les trois mois ou à la fréquence qui vous convient. Cependant, examinez-les au moins deux fois par an pour savoir si votre programme est efficace. Si vos progrès ne sont pas satisfaisants par rapport à un objectif donné, réévaluez votre tir et faites les changements nécessaires.

- ◆ Est-ce que mes objectifs originaux sont réalistes?
- ◆ Mes objectifs ont-ils changé?
- ◆ Dans l'affirmative, quels sont-ils?
- ◆ Est-ce que je suis sur la bonne voie pour atteindre mes objectifs?
- ◆ Quelles étapes ai-je franchies?
- ◆ Quelle est ma prochaine étape?

Programme d'éducation sur les fiducies

Curateur public du Manitoba
155, rue Carlton
Bureau 500
Winnipeg (Manitoba) R3C 5R9

Tél. : (204) 945-2700 ou
1 800 282-8069, poste 2700

www.gov.mb.ca/publictrustee